



- 5.23 Le Canada devrait favoriser le développement de forums de discussions entre les agents économiques et les agents de développement des régions circumpolaires, afin que ceux-ci puissent partager leurs expériences, et ainsi apprendre des erreurs et des succès d'autrui. (Québec)
- 5.24 Le gouvernement canadien devrait favoriser le commerce de produits nordiques et de services (tels l'aviation) dans l'ensemble de la région circumpolaire. (Québec)
- 5.25 Le volet commercial de la politique étrangère circumpolaire devrait également favoriser les échanges commerciaux de produits et expertises nordiques avec le Sud, en les accompagnant d'un contrôle approprié pour ne pas placer une pression indue sur des ressources fragiles. Ceci doit être fait en concertation avec les autres nations arctiques, afin de ne pas compromettre des marchés réduits. (Québec)
- 5.26 Des équipes du genre « Équipe Canada », constituées de gens d'affaires et d'entrepreneurs des régions nordiques, devraient sillonner le Nord afin de partager l'information sur les possibilités de projets de développement économique. (Québec)
- 5.27 Le Canada devrait favoriser la reconnaissance du fait que l'Arctique est la patrie des peuples et collectivités locales autochtones et que les sociétés de l'Arctique doivent recevoir leur part des avantages du développement dans leur patrie. (Edmonton)
- 5.26 Vu l'expertise que nous possédons dans ce domaine, la politique étrangère du Canada devrait tenir compte de la possibilité d'exporter nos systèmes de prestation « à distance » de soins de santé. (Edmonton)

